

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT N ° II-CF787

présenté par

M. Taché, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	12 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	12 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	12 000 000	12 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite créer 80 postes consulaires d'Attachés à la sécurité des Français.

La sécurité des Français à l'étranger est une mission prioritaire du Ministère des Affaires étrangères, réaffirmée par ailleurs dans le Projet Annuel de Performance de la mission budgétaire « action extérieure de l'État », au titre de l'objectif 1 : « Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français ».

Si le MEAE dispose de moyens et de leviers pour assister les français dans des zones de guerre, il ne dispose en revanche que de peu d'outils lorsque les français sont menacés du fait de la situation intérieure d'un pays. La création « d'îlots géographiques de sécurité » répond partiellement à cet enjeu : il s'agit d'une division des territoires en plusieurs zones, dont chacune est placée sous la coordination d'un « chef d'îlot », qui font remonter les problématiques sécuritaires aux ambassades concernées.

Nous proposons de compléter ce dispositif par la création de 80 postes consulaires d'Attachés à la sécurité des Français. Ces attachés seront en lien permanent avec les chefs d'îlots et les ambassadeurs, et informeront et conseilleront régulièrement les français présents sur place. Par ailleurs, la connaissance fine qu'auront les attachés de la communauté française locale, permettra aux ambassades de réagir plus rapidement en cas de crise, afin de mieux cibler les opérations de secours ou d'évacuation. Enfin, les échanges directs et réguliers entre les attachés et la communauté française leur permettront d'effectuer une veille permanente de la situation sécuritaire des zones dont il ou elle aura la charge, et pourront en avoir une connaissance en temps réel.

Ainsi, selon les règles de recevabilité imposées, cet amendement propose d'attribuer 12 millions d'euros en AE et CP à l'action 09 « Personnel concourant à l'action « Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger » du programme 105 » Action de la France en Europe et dans le monde », en provenance de l'action 01 « Appui au réseau » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », ainsi réduit de 12 millions d'euros en AE et en CP, bien que nous ne souhaitons en aucun cas voir ce programme diminuer de cette façon. Nous appelons donc le Gouvernement à lever le gage.